

### **Avertissement : modification de l'identifiant des index TP10a et TP13, modification des intitulés des index TP07b, TP08 et TP10f (ancien TP10a), actualisation de la composition des index TP01, TP02, TP03a, TP03b, TP04, TP05a, TP05b, TP06a, TP06b, TP07b, TP08, TP09, TP10b, TP10c, TP10d, TP10f, TP11, TP12a, TP12b, TP12c, TP13a, DDR02, création de deux nouveaux index TP10e et TP13b et suppression de l'index TP14**

À compter de cette publication, l'index TP10a devient TP10f avec comme intitulé « Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux multi matériaux ». L'index TP13 devient TP13a sans modification de l'intitulé. L'intitulé de l'index TP07b devient « Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes et fluviaux » et celui de l'index TP08 devient « Travaux d'aménagement et entretien de voirie en zone urbaine ».

Par ailleurs, à compter de cette publication, les pondérations et les intrants des index suivants sont revus afin de mieux tenir compte de la structure des coûts à la production des filières professionnelles concernées : TP01, TP02, TP03b, TP04, TP07, TP08, TP09, TP10f, TP10b, TP10c, TP10d et TP11.

En outre, l'ensemble des index Travaux Publics (hors TP12d) et l'index DDR02 sont concernés par la suppression progressive de l'avantage fiscal sur le GNR entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2030. L'intrant GNR du poste Énergie a donc été remplacé par un intrant GNR pour travaux publics prenant en compte la hausse des taxes.

De plus, à compter de cette publication, l'Insee publie deux nouveaux index dans les travaux publics : l'index TP10e « Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux en fonte majoritaire » et l'index TP13b « Charpentes et ouvrages d'art métalliques hors fourniture des aciers » et ne publie plus l'index TP14 « Travaux immergés par scaphandriers ». Ces changements sont intégrés au calcul de l'index TP01 « Index général tous travaux » qui est obtenu par moyenne pondérée des autres index travaux publics.

Les évolutions mensuelles des index TP01, TP02, TP03a, TP03b, TP04, TP05a, TP05b, TP06a, TP06b, TP07b, TP08, TP09, TP10b, TP10c, TP10d, TP10f, TP11, TP12a, TP12b, TP12c, TP13a, DDR02 en janvier 2024 sont calculées sur la base de leur nouvelle structure et sont appliquées à leur valeur de décembre 2023 afin d'obtenir la valeur de janvier 2024, sans révision des valeurs précédemment diffusées.

Les nouvelles compositions détaillées sont précisées dans l'avis au *Journal officiel*, correspondant à la publication des index de janvier 2024, et dans les notes méthodologiques **Composition détaillée des index TP en base 2010** et **Composition détaillée des index divers base 2010**.

	Intitulés	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024
BT02	Terrassements	135,8	135,1	135,1
BT03	Maçonnerie et canalisations en béton (sauf ossature, béton armé, carrelage, revêtement et plâtrerie)	131,5	132,2	132,3
BT06	Ossature, ouvrages en béton armé	129,3	129,8	129,7
BT07	Ossature et charpentes métalliques	144,7	146,7	140,4
BT08	Plâtre et préfabriqués	126,2	126,5	126,9
BT09	Carrelage et revêtement céramique	127,4	126,3	128,9
BT10	Revêtements en plastique	132,9	134,4	134,5
BT11	Revêtements en textiles synthétiques	137,7	138,0	138,5
BT12	Revêtements en textiles naturels	137,3	137,6	137,8
BT14	Revêtements en plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	135,1	135,0	136,2
BT16b	Charpente en bois	137,0	137,1	137,4
BT18a	Menuiserie intérieure en bois	133,2	133,6	132,5
BT19b	Menuiserie extérieure en bois	138,2	138,5	136,9
BT26	Fermeture de baies en plastique y compris fenêtre PVC	130,8	132,9	131,3
BT27	Fermeture de baies en aluminium	135,1	134,5	133,5
BT28	Fermeture de baies en métal ferreux	129,6	132,2	130,7
BT30	Couverture en ardoises de schiste	141,3	143,0	143,0
BT32	Couverture en tuiles en terre cuite	140,0	137,8	138,7
BT33	Couverture en tuiles en béton	129,0	130,3	129,4
BT34	Couverture en zinc et métal (sauf cuivre)	136,2	137,1	135,6
BT35	Couverture en bardeaux bituminés d'asphalte	147,9	147,5	147,7
BT38	Plomberie sanitaire (y compris appareils)	135,5	135,4	135,7
BT40	Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)	126,6	126,4	126,8
BT41	Ventilation et conditionnement d'air	130,2	130,2	130,6
BT42	Menuiserie en acier et serrurerie	137,7	138,4	137,3
BT43	Menuiserie en alliage d'aluminium	132,8	132,3	131,7
BT45	Vitrerie-Miroiterie	151,0	150,5	149,1
BT46	Peinture, tenture, revêtements muraux	130,7	130,9	131,4
BT47	Électricité	125,2	125,5	125,4
BT48	Ascenseurs	130,1	131,0	130,7
BT49	Couverture et bardage en tôles d'acier nervurées avec revêtement étanchéité	143,2	147,2	141,9
BT50	Rénovation-entretien tous corps d'état	131,6	131,8	131,8
BT51	Menuiseries PVC	130,8	131,8	131,5
BT52	Imperméabilité de façades	138,9	139,2	136,8
BT53	Étanchéité	134,2	133,5	133,1
BT54	Ossature Bois	133,6	133,7	133,9
<b>BT01</b>	<b>Tous corps d'état</b>	<b>130,3</b>	<b>130,6</b>	<b>130,8</b>

Source : Insee

	Intitulés	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024
TP02	Travaux de génie civil et d'ouvrages d'art neufs ou rénovation	132,6	133,7	134,0
TP03a	Grands terrassements	129,3	128,8	130,9
TP03b	Travaux à l'explosif	118,0	117,8	115,4
TP04	Fondations et travaux géotechniques	130,4	130,6	131,7
TP05a	Travaux en souterrains traditionnels	131,9	133,2	133,2
TP05b	Travaux en souterrains avec tunnelier	134,0	135,9	135,9
TP06a	Grands dragages maritimes	139,4	138,0	137,8
TP06b	Dragages fluviaux et petits dragages maritimes	126,4	126,2	128,2
TP07b	Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes et fluviaux	129,8	133,5	133,4
TP08	Travaux d'aménagement et entretien de voirie en zone urbaine	130,2	128,7	128,6
TP09	Fabrication et mise en œuvre d'enrobés	130,9	126,2	124,5
TP10b	Canalisations sans fourniture de tuyaux	128,9	128,7	129,6
TP10c	Réhabilitation de canalisations non visitables	129,2	129,1	129,3
TP10d	Réseaux de chauffage et de froid avec fourniture de tuyaux	124,7	124,5	125,4
TP10e	Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux en fonte majoritaire			127,4
TP10f	Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux multi-matériaux	130,1	129,8	130,3
TP11	Canalisations grandes distances de transport / transfert avec fourniture de tuyaux	131,5	130,8	130,0
TP12a	Réseaux d'énergie et de communication hors fibre optique	129,3	129,1	129,6
TP12b	Éclairage public - Travaux d'installation	128,2	127,6	127,5
TP12c	Éclairage public - Travaux de maintenance	125,7	125,6	125,2
TP12d	Réseaux de communication en fibre optique	125,4	125,1	124,9
TP13a	Charpentes et ouvrages d'art métalliques	153,2	164,9	151,9
TP13b	Charpentes et ouvrages d'art métalliques hors fourniture des aciers			137,1
<b>TP01</b>	<b>Index général tous travaux</b>	<b>130,3</b>	<b>129,6</b>	<b>129,6</b>

Source : Insee

## Les index divers de la construction

Référence 100 en 2010

	Intitulés	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024
TRBT	Transport Bâtiment	132,8	131,7	131,4
TRTP	Transport Travaux publics	121,1	121,1	124,0
MABTGO	Matériel Bâtiment Gros-œuvre	133,7	134,8	134,8
MABTSO	Matériel Bâtiment Second-œuvre	120,0	121,0	123,3
MATP	Matériel Travaux Publics	123,0	124,2	124,0
FD	Frais divers	116,8	117,9	116,8
FG	Fourniture de graines	154,6	154,6	154,6
FV	Fourniture de végétaux	123,9	125,7	125,1
EV1	Travaux de végétalisation	141,7	141,5	141,6
EV2	Application de produits phytosanitaires	119,5	119,9	119,9
EV3	Travaux de création d'espaces verts	131,8	132,2	132,2
EV4	Travaux d'entretien d'espaces verts	134,2	134,2	134,4
PMR	Produits de marquage routier	132,9	133,6	132,7
TSH	Travaux de signalisation horizontale	130,6	130,7	130,7
DRR01	Fourniture de dispositifs de retenue de route	135,1	134,0	132,3
DRR02	Fourniture et pose de dispositifs de retenue de route	132,3	131,6	130,8
ING	Ingénierie	132,2	132,5	132,3

Note : l'index « FG : fourniture de graines » est trimestriel.

Source : Insee

## L'indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction

Référence 1 en 2010

	Intitulés	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024
IM	Indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction	1,4972	1,5910	1,5445

Note : l'indice IM a pour objectif de permettre la réactualisation de la valeur de matériels, à défaut d'une valeur de remplacement disponible, dans le cadre du calcul des charges d'emploi du matériel. Il ne doit pas être confondu avec l'index divers de la construction « matériel des travaux publics » (MATP), dont la finalité est l'indexation de contrats.

Source : Insee

## Pour en savoir plus

---

### Définition

Les index bâtiment, travaux publics, divers de la construction et l'indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction sont des indices de coût de production des différentes activités du secteur de la construction, principalement utilisés à des fins d'indexation de contrats.

### Méthode de calcul

La documentation méthodologique est disponible via l'onglet Documentation de la version web de cette publication.

### Utilisations

Ces index, publiés au *Journal officiel*, permettent aux entreprises et aux collectivités locales d'indexer les marchés de travaux de construction, en choisissant l'activité la plus proche de l'objet de leur marché. Dans les contrats signés avant la publication des index au *Journal officiel* du 16 janvier 2015, il convient d'utiliser jusqu'à septembre 2014 inclus l'ancienne série ; à partir d'octobre 2014 inclus, l'ancienne série peut être prolongée en multipliant la série correspondante par un coefficient de raccordement. Le produit ainsi obtenu est à arrondir à une décimale.

Prochaine publication : le 12 avril 2024 à 12h00.

Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : [twitter.com/InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques  
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier  
ISSN 0151-1475